

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS
SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 20 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	16	18	14 février 2025	14 février 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Brigitte MALIGE qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Madame Jessica CHARLEMOINE.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Elisabeth BIAGETTI et Marlène VALENZA, Messieurs Jean-Pierre BENEDETTI, Francis LEJEUNE, Guillaume TARDIEU et Saad AMARA.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Objet de la délibération DE202502_02C - COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le Comptable Public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame Josiane GAUDE présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion 2024 établi par le Comptable Public. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2024, par le Comptable Public, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Jean GIRAUD
Secrétaire de Séance




Yves RODRIGUEZ
Maire de GARONS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NIMES
N° CODIQUE 030018
Date Edition : 21/01/2025
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 23000
N° de SIRET 21300125800010

COMMUNE DE GARONS -
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M CES FABRICE
Mme MORGANE LACROIX
Mme MARIE-PIERRE CROUZET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 29/02/2024
DU 01/03/2024 AU 30/06/2024
DU 01/07/2024 AU 21/01/2025

Population 5157
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33



Résultats budgétaires de l'exercice

23000 - COMMUNE DE GARONS - Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 850 209,33	6 538 763,09	15 388 972,42
Titres de recette émis (b)	5 264 152,60	5 368 061,42	10 632 214,02
Réductions de titres (c)	50 485,79		50 485,79
Recettes nettes (d = b - c)	5 213 666,81	5 368 061,42	10 581 728,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 850 209,33	6 538 763,09	15 388 972,42
Mandats émis (f)	5 909 089,90	4 693 108,34	10 602 198,24
Annulations de mandats (g)	8 700,00	83 953,87	92 653,87
Dépenses nettes (h = f - g)	5 900 389,90	4 609 154,47	10 509 544,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	686 723,09	758 906,95	72 183,86
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23000 - COMMUNE DE GARONS -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 503 541,20		-686 723,09		-2 190 264,29
Fonctionnement	2 935 543,05	1 846 179,96	758 906,95		1 848 270,04
TOTAL I	1 432 001,85	1 846 179,96	72 183,86		-341 994,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et Commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 432 001,85	1 846 179,96	72 183,86		-341 994,25

23000 - COMMUNE DE GARONS -

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

NICOLAS Severine (1026056793-0), Inspecteur des Finances Publiques
Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNE DE GARONS - pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
CROUZET Marie-Pierre (1018079831-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A DDFIP DU GARD, le 24/01/2025

A NIMES, le 27/01/2025